

On a annoncé que le Canada et la France avaient convenu de soumettre l'affaire à l'arbitrage obligatoire d'un tribunal international sous réserve de la négociation d'un traité avant la fin de 1987. Qu'est-ce que c'est que cette négociation d'un traité avant la fin de 1987? C'est la négociation de la composition du tribunal et de son mandat. S'ils réussissent à régler cela, les négociations pourraient débiter le 15 mars 1987. Le Canada et la France se sont aussi engagés à négocier avant 1987 des dispositions provisoires en matière de pêche pour les navires français pêchant dans les eaux canadiennes de 1988 à 1991. Non seulement ils cèdent maintenant, mais ils sont prêts à négocier une entente sur la période allant de 1988 à 1991 s'ils réussissent à se mettre d'accord pour négocier. C'est extrêmement confus. Tout en bas de la première page de ce communiqué fantaisiste du gouvernement du Canada et des deux ministres, soit le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark) et le ministre des Pêches et Océans (M. Siddon), nous trouvons un paragraphe où il y est dit ceci:

• (2300)

Les deux ministres ont fait remarquer qu'une information scientifique solide constituait un premier pas vers le règlement du problème de la surpêche.

Les députés ont-ils jamais entendu pareilles idioties? Ils ont déjà dit que les Français ont pêché environ 20 000 tonnes métriques de plus que leur quota. Ils ont dépassé le quota établi par les experts scientifiques.

A la deuxième page du document, nous pouvons lire ceci:

Le droit de pêcher dans le golfe du Saint-Laurent accordé aux bateaux de France métropolitaine, aux termes des dispositions du traité de pêche franco-canadien de 1972, a expiré en mai 1986.

Il s'agit du traité signé par le gouvernement libéral. Néanmoins, il a expiré en 1986. Alors, de quoi est-il question? Jusqu'en 1985, il n'y a pas eu de surpêche. Nous savons pourquoi. C'est parce que nous n'hésitions pas à arraisonner les bateaux. Nous protégeons notre pêche.

A ce propos, je voudrais citer une question adressée au secrétaire d'État aux Affaires extérieures, l'honorable Mark MacGuigan, le 23 mars 1982 et qui figure à la page 15719 du *hansard*. Le député de South Shore (M. Crouse), qui est toujours parmi nous, du moins pour le moment, lui avait demandé ceci:

Madame la Présidente, j'ai une question à poser au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Peut-il nous dire ce qui s'est passé entre le Canada et la France pendant que deux chalutiers français se cachaient à Saint-Pierre, après avoir reçu l'ordre des autorités de pêche canadiennes de se présenter à Saint-Jean (Terre-Neuve), parce qu'ils avaient enfreint notre loi sur la protection des pêches? Le ministre peut-il déposer une copie des échanges diplomatiques qui ont eu lieu entre nos deux pays?

Le ministre a répondu:

Madame la Présidente, le dimanche 14 mars, deux représentants des Pêcheries canadiennes sont montés à bord de deux bateaux de pêche français naviguant en eaux canadiennes, au large de la côte de Terre-Neuve, et ont constaté qu'ils n'avaient pas enregistré leurs prises dans leur livre de bord. Les marins ont tout d'abord refusé de se conformer aux ordres à savoir de se présenter dans un port canadien pour y être inspectés. Au contraire, ils se sont dirigés vers Saint-Pierre.

Après avoir effectué des démarches auprès des autorités françaises, les bateaux de pêche se sont rendus à Halifax où ils vont être inculpés sous plusieurs chefs d'accusation.

Article 29 du Règlement

En d'autres mots, ce gouvernement-là savait négocier.

M. Crosbie: Bande de crétins; c'est à cause de vous que nous sommes dans ce pétrin.

M. Henderson: Savez-vous pourquoi il savait négocier, monsieur le Président? Eh bien, il négociait à partir d'une position de force. Il n'était pas faible comme son successeur.

M. Crosbie: C'est vous, bande de crétins, qui nous avez mis dans ce pétrin!

M. Henderson: Pourtant, ce gouvernement soutient que nous devrions céder la pointe des Grands Bancs aux Américains. Mon collègue, le député de Gander—Twillingate (M. Baker), l'a expliqué avec beaucoup d'éloquence au début de la soirée.

M. Crosbie: C'est bien la première fois qu'il a exprimé son opinion. Que faisait-il en 1984? Que faisait-il en 1972?

M. Henderson: Le gouvernement dit qu'il faut céder tout le reste aux Français ou aux Américains. Pour ce qui est du bois d'oeuvre, il a dit: «Allons, donnons-leur le bois». Quant à la taxe d'accise et la morue, je me souviens d'avoir demandé au ministre des Transports (M. Crosbie), quand il était ministre suppléant des Pêches, si lui-même ou le premier ministre interviendrait lors du Sommet irlandais, pour que les États-Unis commencent à écouter au lieu d'imposer un droit. Ma foi, ils allaient tout régler au Sommet irlandais. Il avait alors déclaré: «Vous pouvez compter sur le premier ministre». Que s'est-il passé? Un droit de 18 p. 100 a été imposé sur la morue salée. C'est le genre d'absurdité qu'on peut attendre du gouvernement. C'est le genre de négociations qu'il va mener. Il n'est pas étonnant que n'importe quel pays peut venir prendre notre poisson, car le gouvernement ne va pas lui résister. Il hisse immédiatement le drapeau blanc.

Un peu plus loin dans le communiqué que j'ai cité, on trouve le passage suivant:

Les Français obtiendront également en 1987 des allocations de pêche en eaux canadiennes à l'extérieur du golfe, conformément aux obligations découlant du traité conclu par le Canada et la France en 1972 et en vertu d'un traité distinct conclu entre le Canada et la Communauté économique européenne.

Il s'agit là du traité qui a expiré en mai 1986. Le communiqué ajoute:

Ces allocations sont comprises dans le plan de gestion du poisson de fond de l'Atlantique pour 1987 et elles s'élèvent à environ 15 600 tonnes de diverses espèces comme en 1986.

Voyons quelles sont ces espèces. Voyons ce que signifie ce quota. Il s'agit du quota qui a été consenti à la CEE et qui a été pris par les Allemands jusqu'à l'année dernière. Il s'agit du même quota qui était censé revenir à nos pêcheurs canadiens, et plus précisément à ceux de Terre-Neuve et de Nouvelle-Écosse. C'est ce qu'on a accordé à la France. On avait, bien sûr, inclus également 6 400 tonnes de morue de la zone 3PS que le Canada a reconnue comme le quota français pour cette espèce. Avez-vous déjà entendu pareille chose, monsieur le Président?